



LE BULLETIN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - *HORS-SÉRIE*

HORS-SERIE- JUILLET 2021 - N°1

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Edito

PAR OLIVIER JAUTZY, DIRECTEUR
DE LA DIR CENTRE-OUEST



La DIR Centre-Ouest, service déconcentré du MTE, assure l'entretien, l'exploitation et l'aménagement d'un réseau qui s'étend sur 12 départements sur une longueur de 1 150 km, dont l'autoroute A20 entre Vierzon et Brive.

À la DIR Centre-Ouest, 530 agents assurent quotidiennement ces missions, de jour comme de nuit. Ils sont répartis, outre le siège à Limoges, en six districts dont deux constituent le service autoroutier sur l'A20, et 19 Centres d'entretien et d'intervention (CEI) dont un à Uzerche et un à Brive dans le département de la Corrèze. La DIR Centre Ouest contribue au développement des territoires et accompagne les projets en lien avec le réseau routier national. Elle intègre ou suscite des projets en collaboration avec les collectivités ou les autres gestionnaires routiers. Cette proximité avec les collectivités permet la bonne traduction des politiques publiques sur le patrimoine routier.

La DIR Centre-Ouest s'est aussi mobilisée, avec ses agents, ses prestataires et fournisseurs, pour poursuivre sans discontinuer ses missions de maintien en viabilité et surveillance du réseau pendant la crise sanitaire. Cette adaptation rapide répondait à un double besoin : approvisionner le pays tout en apportant des garanties de sécurité aux agents de tous les départements.

Outre les risques pandémiques, la sécurité est une préoccupation quotidienne majeure des DIR. En 10 ans, à la DIR Centre Ouest, 92 matériels ont été impliqués dans des accidents. Il y a eu 36 blessés dont 17 agents des routes et 19 usagers. Ainsi, elle organise ou participe toute l'année à des actions de sensibilisation aux comportements dangereux : "La route des vacances en toute sécurité", la journée de Sécurité Routière à l'AFTRAL de Brive...

Sur le département de la Corrèze, les enjeux de gestion de trafic sont importants. Le trafic saisonnier explose au moment des grands mouvements d'été : des mesures de régulation sont nécessaires compte tenu des forts ralentissements et des bouchons cumulés. La DIR Centre-Ouest réalise aussi de nombreux travaux d'entretien, de préservation du patrimoine routier et de ses dépendances dans le cadre de programmes pluriannuels.

Un radar autonome appelé couramment "radar chantier" est implanté avant le tunnel de Noailles dans le sens Toulouse-Paris, afin de faire respecter strictement la limitation de vitesse (**70 km/h**), pour un seul objectif : **protéger les usagers et les agents intervenants sur ce chantier.**

La signalisation a été renforcée afin d'inciter les usagers à redoubler de prudence. Un accident, même matériel, sur ce secteur compliquerait de manière très importante le trafic.

Difficultés attendues sur l'A20 cet été, falaise de Puyjarrige

L'État – La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIR Centre-Ouest) vous informe de restrictions de circulation sur l'autoroute A20, aux abords de la falaise de Puyjarrige, secteur de Brive-la-Gaillarde, **qui devront se poursuivre tout l'été**

La falaise de Puyjarrige est affectée par des phénomènes d'érosion qui peuvent conduire à la chute de blocs rocheux. La mise en sécurité des lieux est en cours depuis le 06 avril 2021. Plusieurs aléas naturels sont survenus au cours du chantier et ont accentué l'instabilité du talus. Des travaux complémentaires de terrassements sont nécessaires **durant et après la période estivale.**

Pour garantir des conditions de sécurité satisfaisantes, la circulation ne pourra se faire que sur une seule voie dans le sens province-Paris. Sauf nouvelle dégradation de la stabilité de la falaise, le sens Paris-province, ne sera pas impacté.

Des ralentissements et des bouchons importants sont à prévoir. Les automobilistes sont invités à anticiper leurs déplacements, à éviter si possible la zone en période d'affluence et à choisir d'autres itinéraires pour leur retour de vacances.

Les usagers sont invités à la plus grande prudence dans la traversée de la zone de travaux, pour leur propre sécurité, celle des riverains et celle des agents. Il est notamment rappelé la nécessité de respecter la signalisation temporaire et les limitations de vitesse mises en place. La circulation des transports exceptionnels pourra également être affectée pendant cette période.



Roulez prudemment !